

Discours du Président de la République à l'occasion
de la Publication du Projet de la Charte de l'Unité.

Bujumbura 16 Mai 1990

Messieurs les Membres du Comité Militaires pour le Salut National,
Monsieur le Premier Ministre
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Monsieur le Coordonnateur de la Permanence Nationale du Parti
Uprona,
Mesdames, Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques et
Consulaires et Représentants des Organisations Internationales.
Mesdames, Messieurs les Membres de la Commission Nationale Chargée
d'étudier la question de l'Unité Nationale.
Mesdames, Messieurs

En date du 13 Mai 1989, nous étions rassemblés dans
cette même salle. Vous vous souviendrez que à cette occasion, la
Commission Nationale chargée d'étudier la question de l'Unité
Nationale nous présentait officiellement son Rapport. Nous avons
à notre tour livré un important message à travers lequel nous
avons apprécié la profondeur des réflexions faites et la pertinence
des recommandations avancées par la Commission.

Entre autres importantes recommandations susceptibles
de consolider l'Unité Nationale, la Commission avait proposé
l'élaboration et l'adoption d'une Charte de l'Unité.

.../...

Nous avons spontanément adhéré à la proposition et avons renouvelé notre confiance à la Commission en lui donnant mandat de l'élaborer.

Pendant toute une année la Commission s'est attelée à la tâche. Les Burundais ont été conviés à la réflexion. Le débat a été ouvert à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Des colloques et des journées de réflexion ont été organisés à travers les provinces et les communes, sur les collines, dans les établissements scolaires, dans les camps militaires, dans les services. Beaucoup de Burundais d'origines socio-professionnelles diverses, ont répondu à l'appel et ont profondément et sincèrement analysé la question de l'unité nationale. Ils ont également fait des suggestions utiles sur le contenu de la Charte de l'Unité.

La Commission vient maintenant de nous remettre publiquement le projet de cette Charte qui, comme on peut s'en douter, était attendu avec intérêt aussi bien chez nous qu'à l'extérieur du pays.

La publication de ce projet constitue donc pour le peuple burundais un événement important en ce sens que le Burundi fait un pas significatif dans la voie de la consolidation de l'unité nationale. Les Burundais ont en effet, déjà réalisé que l'Unité est la base de tout; est la base de toute l'organisation politique et sociale, et du développement; qu'ils ne peuvent construire leur avenir que sur l'Unité Nationale.

Nos ancêtres ont pétri une nation, ont engendré un peuple, lui ont assuré respect et considération dans le concert des nations. Ils ont réussi parce qu'ils avaient misé sur leur indéfectible unité.

Dans les années qui ont suivi l'accession du pays à la souveraineté nationale, les égoïsmes et la trahison de certains Barundi ont soumis l'Unité Nationale à de graves épreuves.

Des Barundi sont gratuitement morts ; d'autres ont pris le chemin de l'exil; l'économie nationale en a été affectée; l'image de marque du pays a été ternie.

Aujourd'hui plus que jamais , les Barundi aspirent à la paix, au mieux-être et à la justice sociale.

Ils veulent dès lors exprimer de façon explicite leur volonté de construire l'Unité de manière que celle -ci soit leur guide de vie dans toutes leurs actions.

Les générations présentes veulent librement, sans contrainte aucune, adopter cette charte qui cimentera encore leur unité séculaire; elles veulent léguer aux générations à venir, un pays de paix et d'unité, un pays où sont bannies toutes sortes d'injustice.

Comme nous l'avons dit il y a quelques jours à l'occasion de la célébration de la Fête Internationale du Travail l'adoption de cette charte de l'Unité par tout le peuple burundais sera un événement de la plus haute importance, parce que les barundi auront proclamé que seule l'Unité guidera leurs pas aussi bien dans le bonheur qu' à travers les épreuves.

Mesdames, "

Messieurs,

Le Président de la Commission Nationale chargée d'étudier la Question de l'Unité Nationale vient de nous présenter le projet de la Charte de l'Unité.

nijuru

Vous nous permettrez néanmoins de revenir sur certaines dispositions importantes que tout Burundais devrait comprendre et faire siennes.

Premièrement, en adoptant cette Charte de l'Unité à quoi chaque Burundais se sera-t-il engagé ?

Il aura proclamé son identité burundaise avant toute autre appartenance. Il aura réaffirmé que le Burundi est son pays comme il l'est pour tous les burundi, de toutes les ethnies. Le Burundi n'est pas exclusivement un pays des Bahutu où les Batutsi ne seraient que des hôtes. Il n'est pas non plus un pays des seuls Batutsi où les Bahutu ne seraient que des citoyens de seconde zone. Le Burundi appartient à tous les Burundi, toutes ethnies confondues.

Aucun burutu ne peut exclure un mututsi et inversement aucun mututsi ne peut exclure un burutu.

Les Bahutu, les Batutsi, les Batwa sont tous des citoyens de ce pays à part entière.

De même, en adoptant cette Charte de l'Unité, tout Burundais aura pris l'engagement de lutter pour l'unité nationale pour que le Burundi demeure un pays d'unité et de paix.

Cette Charte proclame son attachement aux droits et libertés fondamentaux de l'homme tels que reconnus par la communauté internationale : droit à la vie, droit à la patrie, droit à l'égalité de la loi, droit à l'instruction, liberté d'expression, liberté de mouvement, liberté d'entreprise, etc...

Il aura réaffirmé son adhésion au principe de l'égalité de tous devant la Loi ; au principe de la responsabilité individuelle des actes : en effet, nul ne peut être poursuivi du seul fait de son appartenance ethnique, régionale, clanique, de sa condition sociale ou de tout autre motif basé sur la division.

Il s'engage au respect de la vie humaine, au respect des droits et de la personne d'autrui. Il s'engage à se comporter avec dignité et droiture envers les autres.

La Charte de l'unité met en avant l'équité, le dialogue et la concertation. En y adhérant chaque Burundais s'engage à privilégier l'intérêt général à l'intérêt particulier ;

il s'engage à oeuvrer dans la transparence dans les affaires de l'Etat, à consolider une véritable démocratie à travers le dialogue et la concertation.

L'adhésion à cette Charte engage aussi les Burundais à se réconcilier définitivement (à oublier le passé) pour se tourner plutôt vers l'avenir.

Au cours de notre histoire récente, des événements sanglants ont endeuillé notre pays. Des Burundais de toutes les ethnies, de toutes les régions et de tous les clans ont perdu les leurs. Mais ils ont aussi des enfants, ils ont des frères. A ceux-là, ils souhaitent le bonheur et la prospérité, la paix et la sécurité; ils leur souhaitent longue vie.

Cependant, ces nobles et légitimes souhaits sont incompatibles avec un esprit de haine et de vengeance, avec un esprit qui pousse au refus d'oublier surtout lorsque cet esprit procède de la globalisation. Il n'y a aucun mérite et il n'est pas responsable de léguer à la jeunesse la haine et l'esprit de vengeance aveugle. Ce serait léguer à la postérité des armes destinées à sa propre destruction.

Dans tous les pays du monde, des conflits entre citoyens d'une même Nation peuvent surgir. Il arrive même que ces conflits débouchent sur des affrontements violents entraînant parfois des pertes en vies humaines.

Mais de tels drames/^{ne}doivent pas constituer un blocage définitif à toute entreprise de réconciliation. Animés d'une même volonté^{de} transcender le passé, ces citoyens construisent ensemble leur avenir dans un climat de confiance et d'unité retrouvées.

Il doit en être de même pour notre pays. Nous aspirons en effet

sûr pour chacun et pour tous.

Deuxièmement, l'adhésion à cette Charte constitue un rejet et une condamnation expresse et définitive de toute forme de division.

En y adhérant le Burundais condamne sans détour et avec force tout acte de violence dirigé contre un muhutu, un mututsi ou un mutwa qui n'a d'autre culpabilité que d'être né tel.

Il sait pertinemment ce que la violence a coûté à ce pays.

La mort de tant de bahutu et de batutsi n'a rien apporté au pays.

plus les uns que les autres

Au contraire, elle a semé la haine, la suspicion, la méfiance et la peur à l'égard de la personne de l'autre ethnie,

L'adhésion à la Charte de l'unité mettra un terme à cette hantise,
à cette perspective tragique d'une mort gratuite.

M ?

Elle sera aussi l'occasion de condamner toute forme d'injustice, spécialement celle basée sur l'ethnie, la région ou le clan, etc...

Dans leur vie tant publique que privée, dans leurs relations sociales et professionnelles, les Burundais doivent désormais rejeter l'exclusion et privilégier le mérite et la compétence de chaque citoyen.

En adhérant la Charte de l'unité, les Burundais s'engagent désormais à dénoncer et à décrier toute organisation politique, sociale religieuse ou autre, faisant de la division une profession de foi.

Ils auront refusé que soit créé au Burundi un parti exclusif des Bahutu ou des Batutsi qui n'a d'autres assises que l'appartenance ethnique.

*Palipe-
Luta*

Ils auront refusé l'existence des confessions religieuses basées sur les ethnies. Ils devront aussi se garder de soutenir des divisionnistes sous le seul prétexte qu'ils sont d'une même ethnie.

Par contre, le peuple burundais doit manifester sa solidarité à tous ceux qui le méritent de par leur valeur morale, et leur abnégation, leur sens poussé de l'équité et de vérité ; ceux-là, comme on le sait, se

Troisièmement quel sens faut-il donner à cette Charte de l'unité ?

Il est d'emblée exclu de percevoir cette Charte comme un pacte conclu ou une convention signée entre les Bahutu et les Batutsi. C'est un pacte scellé entre le peuple burundais lui-même. Du reste l'unité nationale ne transcende-t-elle pas les ethnies ?

En y adhérant personne ne peut se prévaloir de son ethnie ou de toute autre appartenance. Il est hors de question que le muhutu ou le mututsi commence à chercher ce que son ethnie gagne dans la Charte. Tout le monde y gagne l'essentiel : l'unité des Burundi.

De même la charte de l'unité ne départage pas les ethnies, les régions ou les clans. Elle les unit plutôt, les rassemble en un même peuple. L'adoption de la Charte de l'Unité par tous les Burundais sera une victoire commune aux Bahutu, aux Batutsi et aux Batwa, une victoire qui garantit aux uns et aux autres de vivre paisiblement dans leurs biens et au milieu des leurs.

De même, en référence au souhait du peuple burundais, la Charte de l'Unité sera au-dessus des lois. La Constitution, les lois et les règlements devront strictement s'y conformer. Aucun texte contraire à la Charte ne sera accepté. En plus, la Charte de l'Unité sera un pacte irrévocable. Aucun régime, aucune institution ne pourra la changer, ni l'abroger.

Super-
Constitution?



!

alors!

Les régimes peuvent changer d'une manière ou d'une autre, mais aucun d'entre eux ne pourra répudier l'unité et se réclamer de la division ; il aura trahi le peuple burundais. Cette charte de l'Unité doit enfin être respectée par les générations présentes comme celles à venir.

Telles sont les dispositions essentielles contenues dans la Charte de l'Unité telles que vient de nous la présenter la Commission Nationale chargée d'Etudier la Question de l'Unité Nationale.

Nous félicitons vivement les membres de la "Commission" pour l'ardeur avec laquelle ils se sont acquittés de leur mission.

Grâce à leur sens patriotique poussé, grâce à leur souci permanent de construire, les membres de la "Commission" ont pu mener une réflexion profonde en évitant des discussions stériles et des comportements inutiles. Ils ont su transcender leur appartenance ethnique et régionale pour mener un débat serein, préoccupés par les intérêts du peuple burundais tout entier.

Mesdames,
Messieurs,

Nous tenons le Projet de Charte de l'Unité Nationale. Il reste à préciser l'usage que nous en ferons, à définir sa destination.

Ce projet sera, dans un premier temps, expliqué et diffusé. Tous les Burundi doivent connaître son contenu et même l'enrichir par leur contribution.

La Charte sera ensuite adoptée par le peuple burundais. Elle servira enfin de fondement, de socle qui portera l'édifice institutionnel dont la vocation sera à la fois de sauvegarder l'unité et de promouvoir le développement du pays.

En premier lieu, l'explication et la diffusion ! Le peuple burundais tout entier doit connaître le bien-fondé et la finalité pour en vivre profondément les prescriptions.

A cet égard, le Parti et l'Administration sont invités à élaborer un plan d'explication pour assurer la plus large diffusion de cet important document à travers les assemblées du Parti et de ses organisations politiques, dans les services et unités de production relevant des secteurs public et privé, à travers les associations et les églises ; partout la Charte sera étudiée et décortiquée pour que l'acte ultérieur d'approbation soit posé en connaissance de cause.

De même la Charte de l'Unité sera mise à la disposition de ceux qui savent lire. Ils pourront ainsi la lire eux-mêmes et en communiquer le contenu à leurs enfants, à leurs voisins et à leurs amis.

En outre, tout au long de ce travail d'étude et d'explication de la Charte, le peuple burundais est convié à l'enrichir.

Si la Commission qui l'a préparée ne compte que 24 membres la Charte de l'unité concerne en réalité tout le Peuple burundais. Du reste les grandes orientations de la Charte ont été tracées par le peuple burundais lui-même à travers les multiples consultations organisées à cet effet à travers le pays. Nous invitons donc tous les Burundais à y apporter encore une fois leur contribution. Qu'ils redressent les insuffisances, les oublis et toutes les lacunes.

En deuxième lieu, au terme de l'explication, après l'insertion d'éventuels amendements, nous inviterons le peuple burundais à adopter la Charte de l'Unité. Par cette adoption, les Burundi auront fait le serment de ne jamais trahir, de ne jamais passer entre ses dispositions. Ils auront ainsi répudié la haine, l'égoïsme, l'exclusion et la violence.

Quelle sera la procédure d'adoption de la Charte de l'Unité? La Charte sera adoptée à deux niveaux; au niveau du Parti d'abord, au niveau de tout le pays ensuite.

2 chartes A la fin de cette même année 1990, Nous convoquons un Congrès extraordinaire du Parti UPRONA. Ce Congrès adoptera deux Chartes: celle de l'unité et celle du Développement en cours d'élaboration par le Conseil Economique et Social.

Ce Congrès nous offrira l'occasion d'affermir notre politique d'unité et de mettre en place de nouveaux organes qui assureront la direction du pays en attendant la constitution et l'installation des institutions politiques définitives.

à la place du CMSN

Ainsi, lors de ce Congrès, un Comité Central du Parti sera institué en remplacement du Comité Militaire pour le Salut National.

non seulement le Parti

Par ailleurs, dans ce congrès, seront invités les cadres du Parti conformément à ses Statuts Provisoires. Mais aussi d'autres patriotes dévoués à la cause de l'unité et du développement. Les uns représenteront les secteurs socio-professionnels où ils oeuvrent, les autres les associations privées, d'autres encore participeront à titre individuel en raison de leur capacité à contribuer au débat sur l'unité et le développement, thèmes fondamentaux à l'ordre du jour lors de ces assises.

Inviter des personnalités sans responsabilités particulières au sein du Parti ne devrait étonner personne. Nous avons adopté la même démarche tout au long de l'étude de la question de l'Unité Nationale. Au niveau de la composition de la Commission Nationale sur la Question, lors de la participation aux colloques dans les communes, provinces et organisations socio-professionnelles, partout, la démarche n'a pas varié : nous avons associé les citoyens de toutes les catégories, de toutes les origines et de tous les horizons. Et comment agir autrement ? Le combat pour l'unité n'est-il pas le combat de chaque citoyen ?

Dans les deux mois qui suivront le Congrès extraordinaire du Parti, nous marquerons une nouvelle étape. Nous convoquerons le peuple Burundais pour adopter, par référendum, la Charte de l'unité nationale.

Mesdames,

Messieurs,

La Charte de l'unité nationale nous aidera à franchir une troisième étape : la mise en place des institutions définitives.

Lorsque nous avons donné mandat à la Commission de préparer le Projet de la Charte de l'Unité, nous avons précisé que celle-ci constituerait un repère pour la suite du calendrier politique. Nous avons promis au pays qu'elle serait une référence, une source d'inspiration et un jalon sur le chemin de la normalisation de la vie politique. Tel est l'engagement solennel pris le 13 mai 1989. La Charte est là. Nous devons honorer la promesse faite au peuple. C'est pour nous un devoir.

Aussi, si tôt après le référendum sur la Charte, Nous mettrons sur pied une Commission Constitutionnelle avec le mandat d'élaborer le Projet de la Constitution de la République du Burundi.

Cette commission sera composée de personnalités reconnues pour leur sagesse, leur intégrité, leur compétence, de toutes les appartenances ethniques et régionales, des personnalités qui aiment ce pays, soucieux d'assurer au Burundi un avenir d'unité et de paix.

Ces sages étudieront et proposeront les institutions qui conviennent à notre pays, compte tenu de sa situation propre, de ses spécificités, de son passé, de ses aspirations et du meilleur avenir que ses fils projettent pour lui.

référé Une fois élaboré, le projet de Constitution sera soumis à l'approbation et l'adoption du peuple burundais.

C'est dire que ce sont les Burundais eux-mêmes qui mettront en place les institutions de leur choix. Qui d'autres à leur place, pourrait choisir entre le multipartisme et le monopartisme ? Nous pourrions continuer Mais ce sont ces questions fondamentales que la Constitution tranchera. Et faut-il le rappeler, la Constitution sera l'oeuvre du peuple burundais.

Mesdames, Messieurs,

Vous l'aurez compris : le dialogue, la consultation, la concertation, telle est la voie que le Burundi empruntera pour accéder à la démocratie et l'approfondir. C'est la même voie que nous avons suivie pour gérer la question de l'unité nationale.

Demain, c'est ce chemin que nous suivrons. Et pourquoi en changer quand le peuple burundais approuve et appuie cette démarche ! Jamais, nous n'avons cherché à contraindre les Burundi.

Au lieu de dicter nos volontés au pays, nous l'avons patiemment écouté et entendu. A l'avenir, nous le consulterons encore sur toutes les questions qui le concernent. Ses choix seront les nôtres. Telle est la voie la meilleure pour conduire le pays à satisfaire lui-même ses aspirations les plus profondes : l'unité, la paix et le développement pour tous.

Pour nous, la réconciliation nationale, c'est notre combat, c'est notre ambition. Là-dessus, nous ne pouvons pas transiger.

Pour nous encore, la concertation, c'est un mode de gouvernement. Nous tenons en horreur la contrainte.

Mesdames,

Messieurs,

Tel est le chemin de la démocratie pour notre pays; une démocratie fondée sur la confiance entre le peuple et ses dirigeants, confiance au sein du peuple lui-même, capable alors de débattre et de trancher, en bonne entente, toutes les questions qui concernent la communauté nationale.

Pour nous, la démocratie consiste à conduire les destinées du pays dans la voie tracée par le peuple, au rythme que ce dernier a choisi lui-même; la démocratie c'est conduire le peuple vers des finalités définies par lui-même, vers un idéal commun : la paix, l'unité et le développement, loin des haines, des réflexes d'exclusion, de violence meurtrière qui ont fait tant pleurer les Barundi ces dernières années !

La Charte de l'unité marquera une étape considérable dans l'histoire des Barundi, présents et à venir. La Charte sera le socle de la démocratie. Vous le savez : toute maison repose sur une fondation, tout édifice requiert des piliers. Sans cela, il s'écroule.

La Charte de l'unité tient lieu de fondation et de piliers dans notre entreprise de bâtir le Burundi de demain. La paix, le développement et la démocratie doivent reposer sur cette base et se consolider. Sans cela ils s'écrouleront.

Seule une démocratie fondée sur l'unité pourra résister aux forces destructrices de la division. Seule une démocratie fondée sur l'unité pourra germer, fleurir, mûrir et durer !

Nous devrions tous nous en convaincre : sans l'unité, la démocratie serait un leurre pour toute Nation.

C'est pourquoi, nous exhortons tous les Burundais à rester sur leur garde, à démasquer ceux qui prêchent la démocratie sans y croire, mus par la poursuite d'avantages matériels et une ambition malsaine.

Mais nous avons confiance. A l'heure qu'il est, le peuple burundais a beaucoup appris de son expérience Il est capable de distinguer le vrai et le faux. Il est capable de démasquer les imposteurs qui l'entraîne dans les divisions fratricides. Il est disposé à suivre la voie de l'unité, le chemin de la paix où "hutu, tutsi et twa" fraterniseront pour assurer un avenir radieux à leur pays et à leur progéniture.

Excellences,

Mesdames,

Messieurs,

Voilà le Projet de Charte de l'Unité des Barundi. Nous avons exhorté tous nos compatriotes à l'étudier, à l'approfondir pour y adhérer et l'adopter en connaissance de cause.

Vous le savez désormais : la charte de l'Unité sera la référence et le fondement des institutions définitives qui doivent rassembler le peuple burundais, dans la voie démocratique de son choix pour accéder ensemble au développement au lieu de s'épuiser à s'entredéchirer.

La voie de l'unité et de la démocratie dans laquelle nous sommes déjà engagés sera donc poursuivie. Nous sommes sûrs que les Burundais peuvent l'emprunter sans crainte. Ils l'ont d'ailleurs déjà démontré. A plusieurs reprises, dans des cadres fort variés, à travers tout le pays, jeunes et moins jeunes, la quasi totalité du peuple burundais ont manifesté qu'ils aspirent à une démocratie fondée sur la paix et l'unité comme préalables au développement de tous.

Le peuple burundais doit persévérer dans cette voie, y entraîner les indécis, ceux qui hésitent encore. Et que tous les Barundi affluent pour prendre leur place dans les rangs du Front

Nous demandons à nos amis et partenaires étrangers de rester à nos côtés dans cette entreprise. Nous souhaitons qu'ils nous comprennent.

La démocratie dont le Burundi a besoin doit être conforme aux aspirations des Burundais eux-mêmes. La démocratie qui nous convient, c'est celle qui garantit la paix et l'unité de notre peuple, celle qui nous conduit au développement de tous.

Pour terminer, Nous lançons de nouveau un appel pressant à tout le peuple burundais : les Bahutu, les Batutsi et les Batwa doivent se convaincre que notre salut réside dans notre unité plutôt que dans la destruction réciproque. Face à cet impératif salubre, il en est encore qui se mettent à part, qui jouent les spectateurs. Ici, il n'y a pas de place pour l'indifférence. Ils doivent le savoir : lorsque les divisions explosent dans une communauté, personne n'est épargnée. Nous devons donc tous serrer les coudes pour prévenir et annihiler cette peste.

⁽¹⁾ l'avis des Tutsi Nous devons le savoir et nous en convaincre tous : ⁽¹⁾ la politique d'unité ne spoliera personne de ce qu'il a. Elle n'empêchera personne d'atteindre ce qu'il mérite. Mais si tous les Burundi ne se mobilisent pas, s'ils ne se transforment pas en apôtres et ouvriers zélés de l'unité et de la réconciliation nationale, tout le monde perdra tout : ce qu'il a acquis et ce qu'il compte avoir.

J'exhorte encore une fois le peuple burundais à se mobiliser, à se munir de la Charte de l'unité comme d'une arme pour défendre la paix et la réconciliation, véritables clés de son avenir.

Vive l'Unité Nationale